

COMMUNE DE LUCINGES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 10 juin 2025 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ (à compter de 20h26), E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

Absents : Z. DA CONCEICAO pouvoir A. Chicher, P. Gerbaz (jusqu'à 20h25 pouvoir P. SCHELL), C. MASCAGNI pouvoir D. SIMONEAU

Date de convocation du conseil municipal : 04/06/2025

Délibération N° 2025-06-01 : Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu le décret N°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif à la loi de transformation de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant les mouvements de personnel permanent et l'évolution des services ;

Considérant le recours aux agents contractuels pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activité, à des remplacements temporaires de fonctionnaires, à des vacances temporaires d'emplois ;

Considérant l'obligation de recruter du personnel pour assurer le service public notamment au service périscolaire afin d'assurer la conformité des taux d'encadrement règlementaires des enfants ;

Considérant le départ de la responsable du service périscolaire et la nécessité de procéder à son remplacement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Adopte** les modifications proposées au tableau des effectifs à la date du 1^{er} septembre 2025, qui représente 17,11 ETP (Equivalent Temps Plein), tel que présenté ci-après :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire annualisée actuel	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire annualisée au 01/09/2025
Cadre d'emploi des rédacteurs		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00
Cadre d'emploi des techniciens		
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 32h00	1 poste à 32h00
Cadre d'emploi des adjoints administratifs		

Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 33h50	1 poste à 33h50	Envoyé en préfecture le 16/06/2025 Reçu en préfecture le 17/06/2025 Publié le 23/06/2025 S²LO ID : 074-217401538-20250610-DEL20250601-DE
Adjoint administratif	1 poste à 32h00 1 poste à 26h00	1 poste à 26h00	
Cadre d'emploi des adjoints techniques			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h00	1 poste à 35h00	
Adjoint technique	Création 1 poste à 28h80 1 poste à 27h20 1 poste à 27h15 1 poste à 24h46 1 poste à 20h39 1 poste à 19h18 1 poste à 18h82 1 poste à 12h94 1 poste à 12h55 Création	1 poste à 31h97 1 poste à 28h80 1 poste à 27h20 1 poste à 27h15 1 poste à 29h16 Suppression Suppression 1 poste à 18h88 1 poste à 12h94 1 poste à 12h55 1 poste à 11h76	
Cadre d'emploi des adjoints d'animation			
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 29h50	Suppression	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 33h37	1 poste à 33h37	
Adjoint d'animation	1 poste à 24h63 Création 1 poste à 19h00 1 poste à 3h14	1 poste à 30h32 1 poste à 24h74 1 poste à 19h00 Suppression	
Cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles			
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	1 poste à 28h86	1 poste à 29h89	
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	1 poste à 32h78	1 poste à 32h78	
Total heures hebdomadaires	591h27	599h01	

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Yves BEUCHER

Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

